

22.—Soumis un rapport du Député-Ingénieur en Chef, recommandant l'établissement d'une nouvelle ligne de tramways, devant circuler depuis une des rues du Nord et du Sud, et tourner vers l'Est, le long de la rue Sainte-Catherine.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté, appuyée par M. le Commissaire McDonald, il est

Résolu: De recommander au Conseil, de donner instructions à la Compagnie des Tramways, d'établir la route mentionnée dans ledit rapport, à l'essai pour 6 mois, ou pour un espace de temps suffisant pour démontrer si le trafic est assez considérable pour justifier son opération.

23.—Soumis un état du Contrôleur et Auriteur de la Cité, établissant le montant des crédits pour travaux publics, non dépensés, et le montant probable des dépenses, jusqu'au 31 décembre prochain.

Sur proposition de M. le Commissaire Hébert, appuyée par M. le Commissaire Côté, il est

Résolu: Que ce Bureau, après examen de la liste des travaux en cours et projetés, et après avoir retranché toutes les dépenses qui ne sont pas dans leur opinion, d'une absolue nécessité, croit qu'une somme d'environ \$6,000,000 est nécessaire pour terminer ou continuer les travaux d'urgence, et qu'il s'efforcera de restreindre les dépenses au chiffre ci-haut.

24.—Le Bureau procède à l'étude du projet de contrat entre la Cité et la Banque de Montréal, concernant les emprunts.

Sur proposition de M. le Commissaire Hébert, appuyée par M. le Commissaire Côté, il est

Résolu: Que le projet de contrat, tel que soumis, soit approuvé et soumis à la Banque de Montréal.

Son Honneur le Maire laisse son siège, et M. le Commissaire Ainey est appelé à présider.

25.—Soumis un rapport du Surintendant des Terrains de Jeux, au sujet de la demande de M. W. P. Hugres, de se faire payer son salaire, durant le temps qu'il sera en service actif.

Sur proposition de M. le Commissaire McDonald, appuyée par M. le Commissaire Côté, il est

Résolu: De référer au Surintendant du Parc Mont-Royal, pour rapport:

1° Sur le montant de salaire reçu par M. Hughes;

2° Sur le temps, pendant lequel il a été à l'emploi de la Ville, et pour se procurer, dans l'intervalle, un certificat du Commandant du régiment de M. Hughes, attestant que ce dernier part ou est parti pour la guerre.

M. le Commissaire Côté laisse son siège.

26.—Soumise une communication de MM. Poudrette et Durocher, au sujet du transfert de l'étal No 59, du Marché Bonsecours.

Sur proposition de M. le Commissaire Hébert, appuyée par M. le Commissaire McDonald, il est

Résolu: De référer au Surintendant des Marchés pour rapport.

27.—Soumis un rapport de l'Architecte et Surintendant des Bâtisses, au sujet de la réclamation de M. Alcide Soucy, au montant de \$45.41, contre MM. Picard et Valin, pour salaire.

Sur proposition de M. le Commissaire McDonald, appuyée par M. le Commissaire Hébert, il est

Résolu: De référer au Département en Loi pour savoir quelles procédures la Ville devrait suivre pour se conformer à la clause des salaires raisonnables.

28.—Soumis un rapport du Surintendant des Marchés, demandant s'il doit payer le salaire de M. Jean Jutras, peintre, qui a été blessé dans l'exécution de ses fonctions.

Sur proposition de M. le Commissaire Hébert, appuyée par M. le Commissaire McDonald, il est

Résolu: D'autoriser le paiement dudit salaire pour une semaine.

22.—Submitted a report from the Asst. Chief Engineer recommending the establishment of a new car line, to run from one of the northern or southern streets, and to turn eastwards, along St. Catherine street.

On motion of Commissioner Côté, seconded by Commissioner McDonald, it was

Resolved: To report to Council, recommending that the Tramways Co. be instructed to establish the route mentioned in said report, on trial for six months or for such length of time as will be sufficient to ascertain whether the traffic is large enough to warrant the operation of such route.

23.—Submitted a statement prepared by the City Comptroller and Auditor, showing the unexpended balance of the appropriations voted for public works and the probable expenditure up to the 31st December next.

On motion of Commissioner Hébert, seconded by Commissioner Côté, it was

Resolved: That this Board, after examining the list of the works under way and in contemplation, and after striking out all the expenses which are not, in its opinion, absolutely necessary, considers that a sum of about \$6,000,000 is required to complete or pursue the urgent works, and that it will endeavor to limit the expenditure to that amount.

24.—The Board proceeded to consider the draft of agreement between the City and the Bank of Montreal, concerning loans.

On motion of Commissioner Hébert, seconded by Commissioner Côté, it was

Resolved: That the said draft of agreement, as submitted, be approved and submitted to the Bank of Montreal.

His Worship the Mayor left his seat and Commissioner Ainey took the chair.

25.—Submitted a report from the Supt. of Play-Grounds, anent application from Mr. W. P. Hughes for the payment of his salary while he is in active service.

On motion of Commissioner McDonald, seconded by Commissioner Côté, it was

Resolved: To refer the same to the Superintendent of Mount-Royal Park for a report (a) as to the salary paid to Mr Hughes and (b) as to how long the latter has been in the City's employ, and to obtain, in the meantime, a certificate from the commanding officer of Mr. Hughes' regiment, stating that he is going or has gone to the front.

Commissioner Côté left his seat.

26.—Submitted a communication from Messrs Poudrette & Durocher, anent the transfer of stall No. 59, Bonsecours Market.

On motion of Commissioner Hébert, seconded by Commissioner Côté, it was

Resolved: To refer the same to the Superintendent of Markets for a report.

27.—Submitted a report from the Architect and Superintendent of Buildings concerning the claim of Mr. Alcide Soucy, to the amount of \$45.41, against Messrs Picard and Valin, for salary.

On motion of Commissioner McDonald, seconded by Commissioner Hébert, it was

Resolved: To refer the same to the Law Department, in order to know what proceedings the City should take against the above contractors in order to compel them to comply with the fair wages clause.

28.—Submitted a report from the Superintendent of Markets, asking if Mr. Jean Jutras, painter, who was injured in the performance of his duties, is to be paid his salary.

On motion of Commissioner Hébert, seconded by Commissioner McDonald, it was

Resolved: To authorize the payment of said salary for one week.